



MAIRIE DE GER - 64530

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

**A 99/2026 - ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION DE
LA CIRCULATION**

1395 B route de la Marcotte Capbat

LE MAIRE DE GER,

Le Maire de la Commune de GER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la demande de l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS (65380 OSSUN) en date du 11 juin 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la circulation routière sur la voie départementale dite route de la Marcotte Capbat, en raison de l'intervention de l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS pour des travaux de raccordement au réseau électrique de la propriété CONESA (parcelle B 475) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 22 juin 2026 et jusqu'au 5 juillet 2026, pour la durée des travaux estimée à 12 jours, des restrictions seront apportées à la circulation des véhicules sur la voie départementale dite route de la Marcotte Capbat pendant la réalisation du raccordement au réseau électrique de la propriété M CONESA.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- Une circulation alternée par feux tricolores
- Un empiètement sur la chaussée avec une largeur de voie maintenue de 3m
- Un basculement de circulation sur la chaussée opposée

ARTICLE 3 : Ces mesures de restriction seront matérialisées par la mise en place de panneaux réglementaires qui compléteront ceux nécessaires au chantier. Cette signalisation sera sous la responsabilité de l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera rendu caduc, à l'achèvement de l'intervention de l'entreprise, dès lors que la signalisation de chantier sera levée.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera affichée sur les lieux et transmise à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Soumoulou
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS représenté par BOURDAA.

A Ger, le 17 juin 2026

Le Maire,
Xavier MASSOU



Ouvert
tous les matins :
de 9 h. à 12 h.
Samedi :
de 9 h. à 12 h.